



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE POUR LES COLS BLANCS DE VAL-DAVID

Val-David, le 30 juin 2009

Le 18 juin dernier, les représentants des Cols blancs signaient avec la Municipalité du Village de Val-David une première convention collective.

Rappelons que les employés municipaux ont obtenu leur accréditation en juillet 2005, mais que les parties s'étaient entendues pour suspendre les négociations devant mener à une entente de travail dans l'attente d'une décision judiciaire concernant les postes à être inclus dans l'unité d'accréditation. À ce sujet, la Cour supérieure du Québec a rejeté en novembre 2006 la requête en révision judiciaire déposée par le Syndicat à l'encontre de la décision de la Commission des relations du travail dans ce dossier. La Cour d'appel du Québec ayant accepté d'entente la cause, le dossier s'est rendu jusqu'en Cour suprême dont il a fallu attendre la décision jusqu'en janvier 2008 avant que les discussions ne reprennent.

Les deux parties se sont dites satisfaites des conditions de travail prévues à cette convention collective, tant du point de vue normatif que du point de vue monétaire. Elle sera en vigueur jusqu'au 31 août 2011.

Le Conseil municipal est heureux d'avoir conclu, à l'intérieur d'une année, les conventions collectives de ses Cols blancs, Cols bleus et pompiers et les contrats de travail de ses cadres. Le climat de travail est à son meilleur.



Sur la photo prise lors de la signature le 18 juin dernier, on reconnaît, Sylvie Vézina, présidente du Syndicat, Nicole Davidson, conseillère municipale, André Desjardins, directeur général de la Municipalité, Luce Charbonneau, représentante du Syndicat canadien de la fonction publique, et Olivier Millette, vice-président du Syndicat.

- 30 -